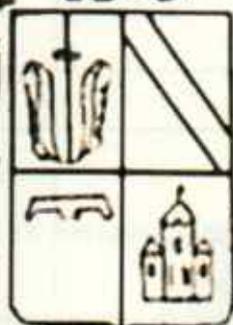


LE CARILLON



HEUGNES

MAI 2012

N° 66



Sommaire

Le Mot du Maire	1
Le Conseil Municipal	2-3-4-5-6
Etat Civil	6
La Communauté	7-8-9
Les Elections	10-11
Les Budgets	12-13
La Briqueterie de Heugnes	14-15
Carte postale d'antan	16
Le Train du Bas-Berry	17
La pêche	18
Foire de Pentecôte Brocante	19
Dates à retenir	20
Concours des Maisons Fleuries	20

Le Mot du Maire

Le 12 avril, le Conseil Municipal en présence de Mr CADARS Régis, nouveau receveur, a voté les budgets 2012 qui vont nous permettre l'entretien des bâtiments, de la voirie communale, du matériel, d'aider les associations locales, de contribuer au financement des syndicats intercommunaux (dont le R.P.I.), d'alimenter les budgets annexes : auberge, boulangerie et surtout assainissement qui est déficitaire. Nous prévoyons l'achat d'un nouveau tracteur et des travaux de façades aux commerces.

Vous pouvez vous inscrire au Concours des maisons fleuries. Si l'on constate une amélioration dans le tri et la collecte des ordures ménagères et dans la gestion du point d'apport volontaire, il n'en va pas de même pour la divagation d'animaux et les vols signalés régulièrement dans le cimetière. Le premier semestre est chargé sur le plan électoral puisque les 22 avril et 6 mai vous vous êtes déplacés pour élire un nouveau Président de la République - les 10 et 17 juin, nous élirons notre nouveau Député - entre temps je vous souhaite de belles sorties ensoleillées notamment les 27 mai (marche) et 28 mai (foire et brocante)

Bernard GARNIER

BULLETIN MUNICIPAL

02 54 39 01 85

02 54 39 07 06

mairie.heugnes@wanadoo.fr

COMMUNE DE HEUGNES

XXXXXXXXXXXX

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 3 février 2012

Feu d'artifice du 15 août 2012

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis pour l'organisation et le tir du feu d'artifice du 15 août prochain, décide :

- de retenir l'offre de la société PYRO-FÊTES (41-Cellettes) pour un montant de 5000 € TTC
- autorise Mr le Maire à signer le bon de commande correspondant
- les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2012.

Devis pour le remplacement des chaises à la Maison des Associations

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour le remplacement des chaises à la Maison des Associations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la société MEFRAN Collectivités pour un montant de 3 064 € TTC. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2012.

Point sur les dossiers en cours de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé

Mr le Maire fait un point sur l'avancée des dossiers de la C.d.C : l'immeuble Pécourt et la création du lotissement de la Pinardière à Heugnes.

Point sur le paiement des loyers et fermages

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant des impayés qui s'élève à 18 873.52 € à ce jour.

Problèmes de voisinage au « Gardon-Frit » et à « Trompe-Souris »

Le Conseil Municipal prend connaissance de problèmes de voisinage au lieudit « Le Gardon-Frit » et au lieudit « Trompe-Souris » et essaie d'y trouver des solutions.



Séance du 9 mars 2012

Vote des subventions aux Associations locales

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subvention, le Conseil Municipal décide d'allouer aux Associations les montants suivants :

ASSOCIATIONS	2011 pour mémoire	2012
Téléthon	50	50
Amicale des Secrétaires de mairie	20	20
Association de pêche l'Épinoche	50	50
Coopérative scolaire de Heugnes	300	300
La Prévention Routière	30	30
U.C.C. Châteauroux	750	750
Amicale des Parents d'élèves Heugnes/Pellevoisin	200	200
Dom'Repas	440	463.10
CCAS HEUGNES	1000.20	3717.84
Amicale des Pêcheurs de Heugnes	250	250
Amicale des Pompiers	300	300
Comité des Fêtes	1600	1600
A.S. HEUGNES	800	1000
Les Amis du Jeudi	360	360
Société communale des Chasseurs	200	200
Indre Initiative (micro-crédit)	300	300
TOTAL	6650.20 €	9590.94 €

D'autres associations ont sollicité la municipalité, les dossiers étant incomplets le Conseil Municipal n'a pu donner suite à ces demandes.

Désapprobation du schéma régional éolien (SRE) - Avis sur le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Le Conseil Municipal,

Considérant que le schéma régional éolien est un volet annexé au SRCAE,

Considérant que le schéma régional éolien est défini par la loi dite Grenelle II (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) qui a modifié l'article L222-1 du code de l'Environnement,

Considérant que le S.R.E identifie les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne, et la liste des communes dans lesquelles sont situées ces zones favorables,

Considérant que le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional élaborent conjointement le projet de SCRAE après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements,

Considérant que la commune de HEUGNES n'est pas retenue dans le projet de schéma éolien du 20 février 2012 tel que proposé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional,

Considérant le rapport de Mr le Maire qui rappelle les points suivants :

Après étude du projet de schéma régional éolien dans sa version du 20 février 2012, tel qu'il a été présenté par la Préfecture de Région et le Président du Conseil Régional à la consultation publique auprès des collectivités concernées, indiquant que :

- la commune de HEUGNES n'est pas inscrite dans la liste des communes en zones ouvrant droit au tarif réglementé de rachat de l'électricité d'origine éolienne,

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande d'inscription de la commune de HEUGNES dans la liste des communes en zones ouvrant droit au tarif réglementé de rachat de l'électricité d'origine éolienne,

APPROUVE que le territoire de la commune de HEUGNES soit rattaché à la zone n° 12 sur la carte indicative des zones ouvrant droit au tarif réglementé de rachat de l'électricité d'origine éolienne,

Vote des taux d'imposition 2012 - Trois taxes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des trois taxes locales pour un produit attendu de 105 201 €

Taxe d'habitation :	14.32 %
Taxe foncière (bâti) :	16.18 %
Taxe foncière (non bâti) :	34.66 %



Fusion des Syndicats d'Electrification

Mr le Maire fait part du courrier de Mr le Préfet en date du 11 janvier 2012. Il présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral définissant le périmètre du futur syndicat départemental d'énergies de l'Indre dont la liste est précisée dans l'arrêté.

Mr le Maire présente également au Conseil Municipal le projet de statuts de la nouvelle structure annexé au courrier de Mr le Préfet. Mr le Maire développe devant le Conseil Municipal trois éléments importants :

1. Le sujet traité par le projet de fusion est celui de l'électrification rurale ;
2. La compétence essentielle du nouveau syndicat à savoir la maîtrise d'ouvrage ne concerne que les communes rurales. En effet, cette compétence est assurée par E.R.D.F. pour les communes urbaines ;
3. Les coûts de fonctionnement du nouveau syndicat seront assurés très majoritairement par la taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E) perçue en lieu et place des communes rurales alors que les communes urbaines conservent cette ressource à leur profit.

En conclusion, il pense que la représentation des communes rurales au sein du Comité syndical de la nouvelle structure telle qu'elle est prévue dans le projet de statuts annexé est inacceptable car insuffisante compte tenu des éléments évoqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. émet un avis favorable à l'arrêté de périmètre proposé par Mr le Préfet ;
2. s'oppose au projet de statuts annexé au courrier de Mr le Préfet et émet un avis défavorable au projet alternatif de statuts dont un exemplaire est joint à cette délibération. Cette version modifie notamment la représentation des communes rurales au sein du comité syndical en proposant que soit désigné, au sein des collèges ruraux, un délégué par tranche de 2 000 habitants au lieu de 3 500.

3. Messieurs GARNIER Bernard et TIXIER Michel sont désignés comme représentants du nouveau Syndicat.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Heugnes a sollicité par délibération en date du 5 février 2010 l'aide de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre pour apporter une assistance à la commune dans le cadre de la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et pour le diagnostic des ERP communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention cadrant l'intervention de la D.D.T. pour la création des accès handicapés.

Le groupe de pilotage est constitué des personnes suivantes :

- Mr Bernard GARNIER, Président
- Mrs Michel TIXIER, Philippe KOCHER, Francis LAY, élus
- Mr Serge LABECOT, représentant du Club du 3^{ème} âge
- Mr Jean-Claude BONNEAU, représentant des Associations
- Mme Marie-Josèphe VERVIN, adulte handicapée



Indemnités de conseil et d'aide à la confection des budgets allouées à Mr le Trésorier de Valençay

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au changement de Trésorier de Valençay, il convient de délibérer sur le versement de l'indemnité de conseil et l'indemnité d'aide à la confection des budgets au nouveau Trésorier de Valençay.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour l'aide à la confection des documents budgétaires ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que chaque année ces indemnités seront allouées conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Principal.

Déchetterie - Aménagement d'une plateforme et création d'une réserve foncière

Pour mémoire, Mr le Maire rappelle que par délibération du 24 septembre 1999, le Conseil avait donné son accord pour l'implantation d'une déchetterie dans une portion de la forêt communale, sise au lieudit « Les Fourneaux ».

La C.d.C du Pays d'Ecueillé sollicite à nouveau le Conseil Municipal, par délibération du 14 février 2012, pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 319 pour environ 5.000 m² au lieudit « Les Fourneaux » afin d'aménager une plateforme pour la déchetterie et de créer une réserve foncière.

Mr le Maire invite le Conseil à fixer le prix de cession dudit terrain. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 1 € le prix de vente des 5.000 m² de terrain cédé à la C.d.C et prend note que la réalisation de la cession est subordonnée à l'obtention de l'autorisation de déboisement sollicitée par la C.d.C auprès de la Direction des Territoires, attendu que la forêt communale est soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts.



Etat Civil

Naissance de **Marylou QUINTIAO** le 10 mars 2012 à Châteauroux (Indre)



Décès de **Annie GONNET** épouse **GONOT** le 28 mars 2012 à Heugnes (Indre)

Décès de **Jacques ROUSSET** le 18 avril 2012 à Dax (Landes)

CONSEILS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (C.d.C) du PAYS D'ECUEILLE



Le Conseil de Communauté de Communes, réuni en session ordinaire en son siège, a, lors de sa séance du 14 février 2012, délibéré des affaires suivantes :

Séance du 24 février 2012

Afin que des opérations d'aménagement numérique puissent être réalisées sur le territoire de la C.d.C, il adhère au Syndicat Mixte « Réseau d'Initiative Publique 36 » et adopte les statuts ; Mrs Reuillon et Thomas sont désignés respectivement délégués titulaire et suppléant pour représenter la C.d.C auprès de ce Syndicat.

Il émet un avis favorable à l'aménagement numérique sur la commune de Villegouin et à la participation de la C.d.C à hauteur de 39.052 €.

Il décide de créer une Commission des Finances composée des membres suivants : Mrs Alain AUFRERE, Claude MOREAU, Bernard GARNIER, Jean-Paul LANORE, Marius CLOUE et Gérard SAUGET. Cette Commission sera chargée d'étudier les disponibilités de la C.d.C pour d'éventuels futurs programmes d'investissement.

Il s'oppose pour le Centre Hospitalier du Blanc à la fermeture de sa « maternité » et son remplacement par un « centre périnatal de proximité » et à la transformation du « service de chirurgie-anesthésie ambulatoire », tels que proposés dans le Projet Régional de Santé du Centre.

Il émet un avis défavorable à l'octroi d'une subvention de 2.000 € à l'Ecurie Berrichonne pour l'organisation du Rallye National de l'Indre du 03 novembre 2012 et décide d'allouer à Mr Régis CADARS, Trésorier Municipal, l'indemnité de conseil (au taux de 100%) et de confection des documents budgétaires.

Il charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre de lancer une consultation afin de souscrire pour son compte, sous réserve d'adhésion ultérieure au contrat, un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques auprès d'une compagnie d'assurances agréée. Il précise que la C.d.C se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat, en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

Comme suite à une réunion avec l'Office National des Forêts, il décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 319 pour 5.000 m², sise sur la commune de Heugnes, au lieu-dit « Les Fourneaux » afin d'aménager une plateforme pour la déchetterie et de créer une réserve foncière.

Il décide de surseoir à la question d'acquisition de mobilier pour la Médiathèque.

Mr Denis LOGIE de Pellevoisin est chargé des travaux de curage de fossés sur la Commune de Pellevoisin et l'entreprise MERY de Guilly réalisera les travaux d'enrochement nécessaires sur les communes de Heugnes et de Villegouin.

Il prend note des travaux à réaliser suite à l'état des lieux sortant du logement sis 7 place de l'Eglise à Préaux.

Les Etablissements CAMAIL à Pellevoisin sont chargés de concevoir, réaliser et installer des tôles de protection autour des bennes de la déchetterie.

Séance du 7 mars 2012

Mr le Président expose au Conseil de Communauté de Communes le compte-rendu des réunions des 23 et 28 février 2012 de la Commission des Finances de ladite Communauté, à savoir :

La CdC peut espérer dégager 210 000 € par an avant fonctionnement et investissement de voirie. Les engagements existants seront de 15 à 16 000 € pour les prochaines années au titre du remboursement du capital des emprunts. Sur une longue période (depuis la création, jusqu'en 2010), les travaux de voirie (fonctionnement + investissement) étaient en moyenne de l'ordre de 240.000 € par an. Sur les dernières années (période 2008-2012), l'enveloppe réalisée ou demandée augmentait vers une moyenne de 280 à 290.000 €, alors que depuis cette période, nous n'avons plus accès à la DGE pour la voirie existante.

Dans le document de travail présenté par Mr le Président, les programmes de travaux de voirie sont estimés à 190 000 € par an (fonctionnement et investissement) en gardant dessus une marge de 10.000 € pour faire face à un éventuel aléa urgent.

Le deuxième élément à considérer est le fait qu'une relative incertitude existe sur les dotations de l'Etat accordées à la C.d.C ainsi que sur les montants de la contribution foncière des entreprises encaissés et des fonds de compensation divers existants.

Le troisième élément (advenu depuis le dernier Conseil) concerne l'éligibilité de nos travaux de voirie au fonds de compensation de la TVA (FCTVA sur la part investissement) qui semble devoir être de plus en plus aléatoire pour les années à venir : rejet de la Préfecture pour nos travaux 2011 (28 000 € non encaissés sur les travaux de 2011, si les choses en restent là).

Par ailleurs, des investissements à réaliser sont proposés et la dernière décision du Conseil d'adhérer au RIP 36 et d'inscrire l'installation de la fibre optique et d'un poste NRA-ZO pour Villegouin engage la C.d.C à hauteur de 39 552 € environ en investissement et 92.65 € en fonctionnement.

Devant ces éléments, la Commission des Finances propose, pour 2012 et les années suivantes, une réduction du budget voirie à hauteur de 150 000 € (fonctionnement et investissement). Une réunion de la Commission Voirie sera réalisée afin d'étudier ce sujet.

La Commission des Finances propose :

- De réaliser l'achat de l'immeuble Pécourt à Heugnes en 2012, de prendre date avec la DDT pour l'attribution d'un PALULOS ou PLUS, dans l'attente de la définition par la Région de la nouvelle politique « Cœur de village », afin de programmer ses travaux de réhabilitation en 2013 ; un prêt pourra alors être souscrit et sera couvert par ses loyers. Notons au passage que le budget « Logements Sociaux » est en équilibre et permettra de supporter une éventuelle vacance sur les 7 logements déjà possédés.
- De programmer en 2012 la tranche prévue pour le lotissement de la Torlière à Ecueillé avec un fonds de concours de la commune d'Ecueillé (50% du reste à charge de la C.d.C).
- D'inscrire au budget 2012 un projet de construction d'un atelier relais permettant d'accueillir une entreprise. Au préalable, il faudra consulter le Pays sur les conditions de financement possibles.

La Commission propose par ailleurs :

- de revendre l'immeuble du Berry à Villegouin (coût d'achat de 52 000 €)
- de définir de nouvelles règles de fonctionnement entre la Communauté et les communes quand il s'agit de lotissements.

Pour les projets de lotissements à Heugnes et Villegouin, la parcelle de Heugnes devra être revendue à la commune. Les communes alors propriétaires pourront vendre les lots après viabilisation. Les travaux d'aménagement seront portés par les communes. Les travaux de viabilisation (création de voirie) seront portés par la C.d.C qui collectera la/les subvention(s) et qui fera supporter la moitié du solde à la commune (mêmes conditions que pour la tranche 2 de La Torlière).

La Commission rappelle qu'il s'agit de propositions à approuver par le Conseil Communautaire mais tient à signaler qu'une convergence avec les pratiques de la Communauté voisine de Valençay doit être intégrée dès aujourd'hui ».

Le Conseil de C.d.C, après en avoir délibéré, accepte ces propositions sauf la vente de l'immeuble du Berry à Villegouin qui reste, actuellement, propriété de la C.d.C et pour lequel une étude sera réalisée par un architecte afin de définir la viabilité et le coût d'un tel projet.

Mr le Président donne lecture au Conseil de l'arrêté préfectoral en date du 24 février 2012 portant sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 et la modification des statuts.

Il avise également le Conseil de la C.d.C de la nécessité de procéder à l'entretien du séparateur d'hydrocarbures à la déchetterie et lui soumet deux propositions :

- l'une émanant de la Société VEOLIA à Châteauroux pour un prix H.T. de 601 €
- la seconde émanant de la SAUR à Isle pour un montant H.T. de 625 €

La proposition de la Société VEOLIA, mieux disante est retenue.

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

DES 22 AVRIL et 6 MAI 2012 - LES RESULTATS



1er TOUR

Inscrits :	335	
Votants :	299	89.25 %
Blancs ou Nuls :	11	
Exprimés :	288	

Candidats	Voix obtenues
Eva JOLY	6
Marine LE PEN	57
Nicolas SARKOZY	85
Jean-Luc MELENCHON	15
Philippe POUTOU	5
Nathalie ARTHAUD	1
Jacques CHEMINADE	1
François BAYROU	41
Nicolas DUPONT-AIGNAN	8
François HOLLANDE	69

2^{ème} TOUR

Inscrits :	335	
Votants :	307	91.64 %
Blancs ou nuls :	20	
Exprimés :	287	

Candidats	Voix obtenues
François HOLLANDE	123
Nicolas SARKOZY	164

Résultat national : le Président de la République élu est Monsieur François HOLLANDE



Cette année, la Cérémonie de la Communion solennelle se déroulait à Heugnes, le dimanche de Pâques et l'Eglise s'est avérée presque trop petite pour réunir les familles et amis de toute la paroisse.

LE CLUB LES AMIS DU JEUDI



Anniversaire de Madame Madeleine BLANCHET

Fêté dignement en présence de son fils Monsieur Francis BLANCHET et de Monsieur et Madame GARNIER. Très bon anniversaire à l'ainée de notre Club.



Randonnée à Heugnes



Spectacle Age Tendre et Tête de Bois

LE BUDGET PRINCIPAL

Voté le 12 avril 2012, le budget principal se présente comme suit :

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, elles s'élèvent à **422 375 €** d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011) représentant un montant de 122 306.33 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Les achats de matières et fournitures : eau (1 500 €), électricité (10 000 €), combustibles (3 000 €), carburants (3 000 €), fournitures de voirie (7 000 €) ..
- Les services extérieurs : entretien de bâtiments (1 500 €), assurances (2 000 €), entretien de matériel (5 000 €), voies et réseaux (51 736.33 €)
- Autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (7 000 € dont le feu d'artifice), frais d'affranchissement (1 000 €) et de télécommunication (2 500 €)
- Les taxes foncières (13 000 €) : la commune étant propriétaire de terres, elle paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 142 570 € réparti en :

- Rémunération du personnel titulaire et non titulaire (83 000 €)
- Charges sociales s'y rapportant (55 300 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 116 263.67 € réparti en :

- Indemnités des élus et cotisations retraite (18 000 €)
- Contribution au service départemental d'incendie (16 880 €)
- Contributions versées aux organismes de regroupement (32 000 €) : SIVOM, R.P.I....
- Subventions versées aux associations (9 615.94 €) : sports, fêtes, CCAS pour les colis de Noël...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (4 810 €)

II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de 317 721.23 €

- Les produits des services (2 500 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom...
- Impôts et taxes (105 201 €)
- Les dotations (148 520 €) dont 86 921 € de Dotation Globale de Fonctionnement.
- Autres produits de gestion courante (60 000 €) dont les revenus des immeubles et les locations des terres communales.

Le virement à la section d'investissement s'élevant à 26 200 € et un résultat reporté à 104 653.77 €, le budget principal s'équilibre donc à **422 375 €**.

III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital des emprunts (5 400 €)
 - Achat de matériel (64 501.07 €)
 - Travaux (21 000 €)
 - Dépôt de garantie (600 €)
 - Déficit reporté (18 442.36 €)
- Le total des dépenses s'élève à **112 718 €**

IV) Les recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 18 442.36 €
 - Fonds de compensation de TVA : 17 701.07 €
 - Subvention du Conseil Général : 17 000 €
 - Dépôt de garantie : 600 €
 - Virement section de fonctionnement : 26 200 €
- soit un total de **112 718 €**



LES BUDGETS ANNEXES 2012

Le C.C.A.S.

Dépenses : 4 153 € (colis de Noël)
Recettes : 4 153 € (dont 3 718 € de subvention du budget principal)



AUBERGE

En fonctionnement : 19 180 €
Dépenses : divers 1 010 €
Intérêts des emprunts : 2 000 €
Virement section d'investissement : 16 170 €
Recettes : loyers (8 400 € H.T)
divers (10.41 €)
Résultat reporté 2011 : 10 769.59 €

En investissement : 29 722.48 €
Dépenses : travaux (24 370 €)
Emprunt capital (2 740 €)
Déficit reporté : 2 612.48 €
Recettes : subvention du Conseil Général 10 940 €
Excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 2 612.48 €
Virement section de fonctionnement : 16 170 €



BOULANGERIE

En fonctionnement : 7 063.60 €
Dépenses : intérêts des emprunts (1 700 €)
Virement section investissement : 5 363.60 €
Recettes : loyers (3 600 € H.T.)
Résultat reporté 2011 : 3 463.60 €

En investissement : 129 268.17 € (dont restes à recouvrer 2011)
Dépenses : déficit reporté 123 904.57 €
Emprunt capital : 2 700 €
Travaux 2 663.60 €
Recettes : solde subvention 122 540.93 €
Excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 1 363.64 €
Virement section fonctionnement : 5 363.60 €



ASSAINISSEMENT

En fonctionnement : 56 985.67 €
Dépenses : entretien station : 3 000.05 €
Intérêts des emprunts : 11 808 €
Dotation aux amortissements : 11 240 €
Virement section investissements : 21 728.67 €
Résultat négatif 2011 : 9 208.95 €
Recettes : raccordements au réseau : 1 000 €
Redevance d'assainissement : 10 000 €
Subvention budget principal : 39 765.67 €
Quote-part subvention : 6 220 €

En investissement : 35 906.64 €
Dépenses : travaux : 2 937.97 €
Emprunt capital : 10 185 €
Amortissement subvention : 6 220 €
Résultat reporté : 16 563.67 €
Recettes : frais d'études : 2 937.97 €
Dotation aux amortissements : 11 240 €
Virement section de fonctionnement : 21 728.67 €

Des briques estampillées « HEUGNES » BRIQUETERIE DE HEUGNES...sise à Selles-sur-Nahon



Monsieur Alain DIOT, conseiller municipal, a, lors d'une brocante, acquis un petit livret intitulé « BRIQUETERIES DE HEUGNES » édité en 1904 par la Librairie Jacquemin Fils Aîné de Châtillon-sur-Indre. Ce livret porte les statuts de cette Société Anonyme au capital de 600 000 francs, dont le siège social est situé au 4, rue Drouot à PARIS.

Dans ce livret, Monsieur Camille ROBIN, industriel demeurant à Saint-Genou, précise que la Société créée a pour base l'acquisition et l'exploitation de la briqueterie dite de « HEUGNES » sise au lieudit « Le Carroir » commune de Selles-sur-Nahon.

En effet, Monsieur Camille ROBIN, fondateur de cette société, y apporte :

- *La toute propriété d'un terrain de 3 000 m² sur lequel sont élevées des constructions à usage d'usine au lieudit le « Carroir » commune de Selles-sur-Nahon (Indre).*
- *Un terrain de 100 000 m² contenant, sous toute sa surface, un gisement de terre à briques,*
- *Un droit d'exploitation de 11 000 m² superficiels de terre à briques.*

Tout cela suivant contrats passés par devant Me ROBIN, notaire à Pellevoisin.

Par ailleurs, il a déjà des promesses de vente au profit de la Société :

- *un terrain de 7 000 m² appartenant à M. YSON,*
- *un terrain de 7 000 m² appartenant à M. BROSSARD,*
- *un terrain de 8 000 m² appartenant à M. MASSÉ,*
- *un terrain de 70 000 m² contenant un important gisement de terre à briques appartenant à M. RENAULT.*

Tous les terrains ci-dessus désignés sont contigus et situés au lieu dit « Le Carroir »

Il apporte aussi *2 200 m² environ de hangars de construction nouvelle, ainsi que tous les bâtiments, constructions ou aménagements sis sur des terrains apportés. Tous le matériel et l'outillage se trouvant actuellement sur les lieux d'exploitation notamment :*

- Une machine à vapeur de 50 chevaux, son générateur et l'ensemble de son installation,*
- Trois machines à briques,*
- Un broyeur,*
- Cinq presses,*
- Les voies et les wagons Decauville, etc.*

Toutes les marchandises fabriquées ou en cours de fabrication qui s'y trouvent actuellement.

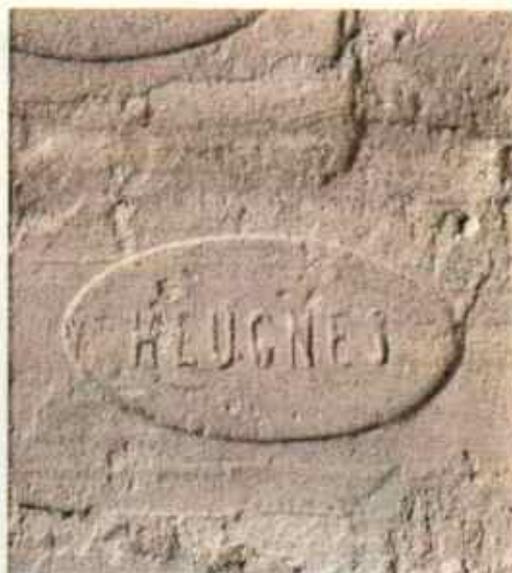
1904-1924 Beaucoup de briques estampillées « HEUGNES » sortent de cette briqueterie.

M. Alain DIOT en possède de deux sortes : une très légère de couleur brique très claire et une autre plus foncée, plus lourde genre brique réfractaire.

1924 : La briqueterie subit un important incendie et en 1938 également : la terre à brique extraite est transportée à Buzançais pour y être traitée. La cheminée de cette briqueterie sera abattue dans les années 2000, un terrain de motocross et de trial homologué UFOLEP y avait vu le jour et apporte désormais une nouvelle activité sur le site.

Lors de la restauration de l'Auberge de Heugnes, en 2008, nous avons découvert des briques estampillées « HEUGNES » insérées sous forme d'arcades entre plafond de la cave et plancher de la salle de séjour de M. et Mme Chauveau et des photographies avaient été prises.

Peut-être possédez-vous aussi, un petit morceau de cette histoire locale ancienne ?



Auberge de Heugnes – année 2008

Lors d'une réunion de chantier nous découvrons des briques estampillées Heugnes sous les pieds de Madame PEREZ Architecte Maître d'œuvre et de Monsieur Michel TIXIER. Monsieur MASSÉ qui a accepté de vendre un terrain de terre à briques est un des aïeux de Monsieur Michel TIXIER



Briques de M Alain DIOT

Brique réfractaire lourde marquée
« *PRODUITS CERAMIQUES* »
LEGERS de l'INDRE
HEUGNES

Brique claire très légère marquée
HEUGNES

Carte postale appartenant à Monsieur Paul MERLIN



Message écrit au dos de la carte :

« Chère petite Berthe,

Nous sommes partis hier par le beau temps qui s'est continué toute la journée nous sommes sortis dans l'après-midi.

Le pays est moins campagne qu'à Ineuil. Le presbytère est très grand et a un premier, il est situé en plein bourg et des chambres du haut on voit le train passer ! Tu vois que nous avons bien raison de dire que j'allais dans les faubourgs de Paris. Je t'enverrai une autre carte demain.

Je t'embrasse bien affectueusement. Jeanne »

Postée à Pellevoisin, le 21 octobre 1907, cette carte postale nous fait revivre l'époque lointaine mais si proche puisque ceux qui nous ont bercés : parents, grands parents auraient pu écrire cette carte intéressante sur plusieurs thèmes :

- la photographie de la Mairie- Ecole des garçons est une des plus anciennes. Pour l'histoire de sa construction et de son évolution, je vous renvoie au Carillon n° 11 d'avril 1998 que l'on relit toujours avec autant de plaisir et d'intérêt.
Quand cette carte a été rédigée en 1907, les écoles de Heugnes avaient un effectif de 134 enfants : 77 filles et 57 garçons – et l'école n'était obligatoire qu'à partir de 6 ans.
- Sur le texte écrit par Jeanne : la ligne du chemin de fer du Blanc-Argent, commencée en 1899 avait vu sa section Ecueillé-Le Blanc mise en circulation le 17 novembre 1902, soit 5 ans auparavant et, du centre du bourg, dans les chambres hautes du Presbytère, la vue dégagée permettait à Jeanne de voir passer le train....
En 2012, quelques sections de ce Blanc-Argent sont inscrites aux Monuments Historiques. Et l'on peut apprécier l'incroyable chance d'avoir eu, à Heugnes et dans les communes voisines, des amoureux fous de ce petit « Train du Bas-Berry » qui nous attend encore pour nous faire revivre avec nostalgie ce qui, en son temps, était une révolution dans le paysage et les mœurs... « Heugnes, faubourg de Paris !... »

LE TRAIN DU BAS-BERRY SAISON 2012

S.A. BERRY VOIES ANCIENNES DU TRAIN - 14540 FÉREY
http://www.train-basberry.com



Remerciements sur les circulations :
 • Office du Tourisme de Villypré : 02.54.00.04.47
 • Office du Tourisme d'Ecuiville : 02.54.40.26.37
 • Office de Tourisme de Châteauneuf : 02.54.34.18.54
 • Carré d'Ecuiville : 02.54.40.23.22
 • Réservation groupe : 02.54.22.19.21

Made in France
 Le Train du Bas-Berry est une
 entreprise créée de la terre et
 forgée par le feu. C'est le Train
 du Bas-Berry à toute vapeur
 et garanti à une température
 d'au moins 100°C. Les trains
 sont en bois, tout du long de
 vos 27 ans de vie railocheuse.
 Plus que des trains.



Le Train du Bas-Berry a été une
 réalisation des bénévoles de l'Association
 GABA et bénéficie du soutien de la Région
 Centre de France, du Conseil Général de Thiers,
 du Pays de Velay, du Syndicat Mixte
 pour la valorisation de la voie métrique
 Argy-Villypré.

2012

Horaires 2012

Consultez les horaires en fonction de la date choisie

Auteriville (A) Train Diesel (D) Train Vapeur (V)



01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31

ECUIVILLE	D : 14:00	D : 17:00	ECUIVILLE	D : 13:00	D : 17:00
LA FOULQUETIERE	D : 14:00	D : 17:00	HEUGNES	A : 17:00	D : 18:15
ECUIVILLE	A : 14:00	A : 17:00	ECUIVILLE	A : 18:15	

ECUIVILLE	D : 13:00	D : 17:00	ECUIVILLE	D : 17:00	D : 17:00
LA FOULQUETIERE	D : 13:00	D : 17:00	LUCAY LE MALE	D : 17:00	D : 17:00
ECUIVILLE	A : 17:00	A : 18:15	ECUIVILLE	A : 18:15	A : 18:15

ECUIVILLE	D : 18:00	D : 18:15	ECUIVILLE	D : 18:00	D : 18:15
HEUGNES	A : 18:00	A : 18:15	HEUGNES	A : 18:00	A : 18:15
PELLERVOISIN	A : 18:00	D : 18:15	PELLERVOISIN	A : 18:00	D : 18:15
ARGY	A : 18:00	A : 18:15	ARGY	A : 18:00	A : 18:15
PELLERVOISIN	D : 18:00	D : 18:15	PELLERVOISIN	D : 18:00	D : 18:15
HEUGNES	A : 18:00	A : 18:15	HEUGNES	A : 18:00	A : 18:15
ECUIVILLE	A : 18:00	A : 18:15	ECUIVILLE	A : 18:00	A : 18:15

De mars à octobre, possibilité, pour les groupes, d'affréter un train sur le parcours de leur choix. Tél 02 54 22 19 21 ou Office de tourisme de Villypré 02 54 00 04 42

Tout billet obtenu se trouve à donner accès au train sans garantie de place assise. Note: En cas de passage des trains diesel et vapeur, c'est le tarif vapeur qui s'applique.

TARIF SÉNIOR ARCY	13 €	15 €	15 €	15 €
TARIF ADULTE ARCY	6 €	6 €	6 €	6 €
TARIF ENFANT ARCY	15 €	15 €	15 €	15 €
TARIF JEUNE ARCY	8 €	8 €	8 €	8 €

* Le tarif 100% pour les
 • Bas-Berry a pour but de
 • une même journée l'important de
 • les trains diesel.

Journées de circulation

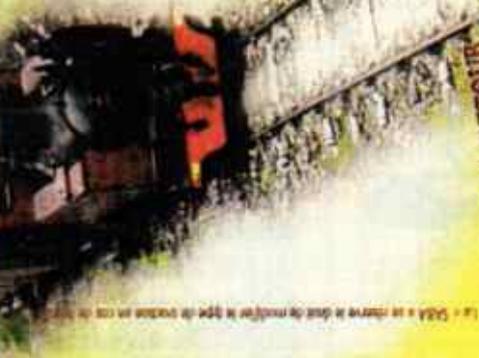
MOIS	JOUR	HEURE	HEURE			
JUIN	1	17:00	18:15			
	2	17:00	18:15			
	3	17:00	18:15			
	JUILLET	1	17:00	18:15		
		2	17:00	18:15		
		3	17:00	18:15		
		AOÛT	1	17:00	18:15	
			2	17:00	18:15	
			3	17:00	18:15	
			SEPTEMBRE	1	17:00	18:15
				2	17:00	18:15
				3	17:00	18:15

DATES DE CIRCULATIONS DU TRAIN A VAPEUR (Départ d'Ecuiville vers Heugnes/Argy)

DM 14/06	DM 05/08
ME 04/07	ME 06/08
DM 09/07	DM 12/08
DM 13/07	DM 19/08
ME 18/07	ME 22/08
DM 23/07	DM 24/08
ME 25/07	DM 14/09

TARIFS ALLEN RETOUR

TRAIN DIESEL	Adulte de 12 ans et + de 17 ans	6 €	7 €	7 €
TRAIN DIESEL	Enfant de 6 à 11 ans	4 €	5 €	5 €
TRAIN DIESEL	Adulte de 12 ans et + de 17 ans	6 €	7 €	7 €
TRAIN DIESEL	Enfant de 6 à 11 ans	4 €	5 €	5 €
TRAIN DIESEL	Adulte de 12 ans et + de 17 ans	6 €	7 €	7 €
TRAIN DIESEL	Enfant de 6 à 11 ans	4 €	5 €	5 €



Le « SIDA » se trouve en haut de l'image. Le type de matériel est en bas de l'image.

AMICALE DES PECHEURS DE HEUGNES - Règlement intérieur



Réunis à la Mairie de Heugnes le 17 février 2012, les membres de l'Amicale des Pêcheurs de Heugnes ont établi le présent règlement pour la saison 2012 afin de déterminer les conditions de la pratique de la pêche dans les trois plans d'eau communaux dits « du Marchais de la Butte », de « l'Etang de la Biche » et de la « Fosse Blanche ».

Article 1^{er} : La pêche est autorisée dans les trois plans d'eau ci-dessus désignés durant la période du DIMANCHE 8 AVRIL au SAMEDI 27 OCTOBRE 2012, les MERCREDIS, SAMEDIS, DIMANCHES ET JOURS FERIES de 8 heures à 21 heures. Du 1^{er} JUILLET au 31 AOUT 2012, la pêche est autorisée tous les jours. De l'ouverture de la chasse au 27 octobre, la pêche est ouverte les MERCREDIS et SAMEDIS seulement.

Article 2 : Les pêcheurs pourront obtenir des cartes à Heugnes chez Messieurs BONNEAU Jean-Claude (8, rue de la Forge), ASSAILLY Jean (15, route de Palluau) ainsi qu'à l'Auberge de Heugnes, au Café POURNIN et à la Boulangerie. Ces cartes devront être prises avant l'action de pêche et pourront être demandées sur les lieux par les responsables de l'Amicale.

Article 3 : Le prix de la carte journalière est fixée à 5 € et autorise son titulaire à pêcher avec deux lignes du 8 avril au 29 avril. A partir du 1^{er} Mai, trois lignes sont autorisées. Il sera également délivré des cartes pour la saison de pêche au prix de 50 €. Les détenteurs de la carte saisonnière devront se conformer au présent règlement. Pour les enfants, les tarifs sont fixés comme suit :

- Jusqu'à 10 ans, la pêche est gratuite mais autorisée avec 1 ligne seulement.
- Au-delà de 10 ans, le tarif adulte est appliqué.
- Les enfants devront être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

Article 4 : Les lignes devront être sous la surveillance constante du pêcheur.

Article 5 : Les prises sont limitées à DEUX belles pièces (+ 1.5Kg) par journée de pêche. La taille minimale de capture des brochets est fixée à 50 cm. Les carpes amour devront obligatoirement être remises à l'eau ainsi que les carpes de plus de 5 Kg. Les prises de carnassiers sont limitées à 2 par journée de pêche.

Article 6 : L'Amicale se réserve le droit d'interdire la pêche sur l'un ou l'autre des plans d'eau durant plusieurs jours en cas de problèmes particuliers.



HEUGNES
LUNDI 28 MAI 2012

Foire annuelle de Pentecôte

Musique de Pellevoisin



Marché aux plants
Vins - fromages
Nombreux exposants



Brocante
Vide grenier
Manèges



*L'Auberge d'Heugnes vous accueillera avec plaisir
avec sa traditionnelle tête de veau*



Les dates à retenir....

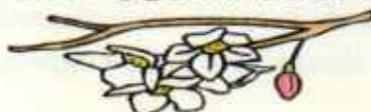
- 27 mai : Randonnée Heugnes – Inscriptions dès 7h30
- 28 mai : Foire du Lundi de Pentecôte et Brocante
- 9 juin : **Bal Comédia** par l'atelier théâtre de Fanny Beunza
20h30 à Pellevoisin
- 10 juin : Elections législatives 1^{er} tour
Randonnée du Moto Club « Les Maudits Cuits » vers 10h00
- 17 juin : Elections législatives 2^{ème} tour
Méhoui des sports à la Maison des Associations
Course Cycliste 13^{ème} Tour Boischaud – Champagne- Brenne
- 29 juin : Spectacle et kermesse R.P.I. Heugnes/Pellevoisin 17h00 à Pellevoisin



En raison des élections législatives et des examens de fin d'année, il n'y aura pas de fête de la musique cette année



CONSEIL GENERAL DE L'INDRE CONCOURS 2012 DES MAISONS FLEURIES



L'objectif de ce concours est de récompenser l'embellissement de notre environnement au bénéfice de tous. Le fleurissement doit donc être généreux et **BIEN VISIBLE** de la rue ou du domaine public.

M

Adresse.....

Catégorie.....

Inscription à remettre à la Mairie de Heugnes avant le 12 juin 2012 dernier délai
accompagnée d'un R.I.B